

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 6 mars 2017 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes (absent)	Poste #4 vacant
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	Poste #6 vacant

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption des procès-verbaux du mois de février 2017

17-03-34

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès verbaux du 2, 6, 13 et 23 février 2017.

3.2. Adoption des comptes à payer

17-03-35

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20979 à 21020	27 496.95\$
Prélèvements no 1804 à 1823	31 750.44\$
Salaire des élus (Février)	1 836.87
Salaires pompier (22/01 au 18/02)	380.23
Salaires employés (22/01 au 18/02)	21 914.22
Total	83 378.71\$

3.3 Présentation des états financiers 2016 par le vérificateur externe

17-03-36

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers 2016, tel que présenter par la firme Mallette.

3.4. Période de questions sur la présentation des états financiers 2016

17-03-37

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture de la période de questions concernant la présentation des états financiers 2016.

3.5 États financiers au 28 février 2017

17-03-38

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 28 février 2017.

3.6 Distribution des tâches des élus

17-03-39

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de répartir les responsabilités des élus à partir de mars 2017 comme suit :

Siège #1 Sylvain Deschênes	Machinerie Voirie municipale et déneigement Incendie
Siège #2 Chantal Proulx	Développement résidentiel et commercial Responsable du personnel

	Politique familiale Stratégie d'accueil des nouveaux arrivants
Siège #3 Stéphane Deschênes	Loisirs Eau potable Sentier de VTT, sentier national Matières résiduelle, compostage et récupération
Siège #4 vacant	
Siège #5 Fernand Gauthier	Délégué municipal auprès des organismes CCU OMH
Poste #6 vacant	
Maire Georges Deschênes	Communication MRC Bâtiment Sécurité civile SQ

17-03-40 **3.7. Proposition de nom pour l'OMH regroupé**
Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer le nom de « Office Municipal d'Habitation de la Mitis » pour la nouvelle entité des OMH regroupés.

17-03-41 **3.8 Position sur la préfecture à la MRC**
Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de faire part de leur position dans le dossier de préfecture à la MRC de la Mitis, soit de nommer le préfet par voix des maires.

17-03-42 **3.9 Délégué municipal à l'OMH**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Fernand Gauthier comme délégué municipal à l'OMH en remplacement de M. Rejean Geneau.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

5. TRAVAUX PUBLICS

17-03-43 **5.1 Permis d'intervention et de voirie / Ministère des Transports**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis

d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'elle autorise le directeur général à signer les permis d'intervention.

6. URBANISME

6.1 Demande de dérogation mineure / 181 chemin du Mont-Comi

17-03-44

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le lundi 6 mars 2017;

Considérant la bonne foi du requérant;

Considérant que la dérogation demandée est considérée comme mineure;

Considérant que le garage est implanté dans un secteur boisé, qu'il est à des distances supérieures à 40 m de la rue d'un côté et 60 m de la rue de l'autre côté;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet d'exiger la reconstruction de la semelle de fondation ainsi que de la dalle de fondation existantes;

Considérant que qu'il n'y a aucun voisin à proximité qui pourrait voir sa jouissance de son droit de propriété affecté par cette demande;

Considérant que le garage respectera toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme;

Considérant que la superficie du garage est inférieure à celle de la maison;

Pour ces motifs le il est proposé par Stéphane Deschênes d'accorder la dérogation mineure permettant la construction d'un garage d'une superficie de 90,63 m².

Pour ces motifs il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

7.2 Nomination d'un élu au Comité Consultatif en Urbanisme

17-03-45

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Fernand Gauthier comme représentant municipal au Comité Consultatif en Urbanisme en remplacement de M. Rejean Geneau.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Programme d'accompagnement pour les personnes ayant des incapacités / Terrain de jeux

17-03-46

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport. M. Louis-Georges Lévesque est autorisé à signer le formulaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

7.2 Table d'harmonisation loisir aux aînés / affectation des surplus 2 500\$

17-03-47

Considérant que la Municipalité désire collaborer au projet de Table d'harmonisation « Améliorer l'offre en loisir aux aînés »

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers;

- D'adopter une entente de collaboration avec l'URLS;
- De désigner la responsable en loisirs comme responsable local dans la municipalité;
- De désigner M. Fernand Gauthier, élu municipal à siéger aux travaux de la table;
- De contribuer au projet pour un montant initial de 2 500\$ pris à même les surplus généraux;
- De s'impliquer financièrement annuellement afin d'assurer la pérennité de la Table;
- Que la Table tienne une comptabilité distincte et rendre l'information accessible au responsable local;
- De reconduire d'année en année les fonds non-utilisés

7.3 Adoption Règlement numéro 273-17 décrétant une dépense de 945 000 \$ et un emprunt de 475 000 \$ pour la construction d'une patinoire couverte.

17-03-48

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2017;

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à construire une patinoire couverte selon les plans et estimation préparés par Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu et associés, Architectes, portant les numéros 735-12, en date du 30 janvier 2013, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Martin Normand, en date du 6 mars 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 945 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 475 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 17-03-49 **7.4 Fête Nationale/Demande d'aide financière**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Louis-Georges Lévesque, responsable aux loisirs, à signer les documents pour la demande au Programme d'assistance financière aux manifestations locales. (Fête nationale de la St-Jean-Baptiste).
- 17-03-50 **7.5 Fond Développement du Territoire Mitis / Demande d'aide financière**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Georges Deschênes, maire à signer les documents pour la demande d'Aide financière au Fond de Développement du Territoire de la Mitis dans le cadre du Projet de Patinoire Couverte.
- 17-03-51 **7.6 Fond AgriEsprit / Demande d'aide financière**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Georges Deschênes, maire, à signer les documents pour la demande d'Aide financière au Fond AgriEsprit de Financement Agricole Canada dans le cadre du Projet de Patinoire Couverte.
- 8. RAPPORT DES ÉLUS**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 17-03-52 **9.1 Don à la Fabrique / Église en folie / 100\$**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 100\$ à la Fabrique dans le cadre de l'Église en folie du 22 avril.
- 17-03-53 **9.2 Affectation des surplus**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter les surplus d'un montant de 84 784\$ pour le dossier de vente pour taxe du 33 rue Fabien-Jalbert.
- 17-03-54 **9.3 Affectation des surplus**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter les surplus d'un montant de 48 881\$ pour les paiements en capitales et intérêts des emprunts non-échus du regroupement de la SSISOM suite à la dissolution.
- 17-03-55 **9.4 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.
- 17-03-56 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h37 la séance soit levée.
- Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général